

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 25 MARS 2025

Le 25 mars, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame le Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2025 04

Désignation du secrétaire de séance

08 2025 05

Approbation du compte rendu du Conseil d'Arrondissement du 28 janvier 2025

08 2025 07

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2025 DAC 346

08 2025 06

Choix de la gestion du centre Paris Anim' Beaujon par délégation de service public. Autorisation à Madame la Maire du 8^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement

2025 DAC 346

Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

2025 DLH 106

Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme

2025 DVD 19

Avenue de Selves (8^e arrondissement) — Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public pour le prolongement du relogement provisoire du Commissariat central du 8^e arrondissement et de la Compagnie des gardes de l'Élysée

2025 DEVE 1

Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

2025 DEVE 2

Mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Espaces verts et de l'Environnement) et l'Établissement Public Paris Musées

2025 DPE 8

Subventions (199 620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet »

2025 DDCT 76

Partenariat du théâtre de la Concorde avec le magazine ELLE

2025 DASCO 18

Collèges publics parisiens — Subventions d'équipement (17 200 euros) et subventions pour travaux (227 076 euros)

2025 DFPE 50

Subventions (8 652 864 euros), avenant n°1 avec l'association ABC Puériculture (16^e arrondissement) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

V08 2025 03

Vœu de Mme SEGOND relatif à la généralisation des jeux accessibles pour enfants en situation de handicap dans chaque arrondissement de la Ville de Paris

V08 2025 04

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la majorité municipale ne renonce pas, sous la pression de ses alliés écologistes, au financement par la publicité commerciale de tout ou partie des chantiers de restauration du patrimoine monumental parisien, y compris ceux de l'église de la Madeleine et de l'église Saint-Augustin

V08 2025 05

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris soit force de proposition afin de renforcer la lutte contre les salons de massage dissimulant de la prostitution

Q08 2025 02

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour communiquer de façon transparente sur le projet d'aménagement de la parcelle en friche des 25-27 rue de Constantinople

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1°/08 2025 04

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance. La délibération 08 2025 04 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2025 05

Approbation du compte rendu du Conseil d'Arrondissement du 28 janvier 2025

Mme LÉCUYER

J'ai une observation. Le compte rendu est tout à fait clair, et cela ne pose pas question. Souvenez-vous que j'avais évoqué le cas de Boualem SANSAL. Je réitère ma demande que nous puissions à un moment ou un autre installer une bâche sur la mairie. Il y avait un rassemblement cet après-midi.

La délibération 08 2025 05 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2025 07

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2025 DAC 346

Mme d'HAUTESERRE

La délibération DAC 346 nous est parvenue après les délais prévus par notre règlement intérieur. Conformément à l'article 6 de ce dernier, nous devons statuer en début de séance sur son inscription à l'ordre du jour. La délibération 08 2025 07 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2025 DAC 346 est donc inscrite à notre ordre du jour. Je vous remercie.

4°/08 2025 06

Choix de la gestion du centre Paris Anim' Beaujon par délégation de service public. Autorisation à Madame la Maire du 8^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement

M. GAUGER

Nous accueillons aujourd'hui nos jeunes conseillers municipaux du 8^e arrondissement, je dois donc leur expliquer qu'un équipement est soit en gestion directe soit en gestion délégation de service public (DSP). Il s'agit du centre «Paris Anim' Beaujon» qui est un espace de sport, de culture, d'échange que vous connaissez bien. Il est ouvert à toutes les générations de notre arrondissement et est situé 208 rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Comme le précise le Code des Collectivités territoriales, il convient de renouveler cette DSP. Par cette délibération, Madame la Maire nous demande de l'autoriser à faire un appel d'offres pour le

renouvellement de cette procédure, tout en sachant que nous recevrons un ou plusieurs candidats, le sortant étant l'association 3AC8 que nous connaissons tous, et qui fait du bon travail pour animer cet équipement. La majorité émet un avis favorable pour cette délibération

La délibération 08 2025 06 est adoptée à l'unanimité.

5°/2025 DAC 346

Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

M. HESSE

Comme chaque année, je vous propose d'accorder ce soir notre soutien à des établissements cinématographiques qui gèrent dans la capitale 34 salles de cinéma indépendantes, majoritairement classées «Arts et essai», cinémas qui poursuivent depuis de nombreuses années un important travail d'animation culturelle.

La Ville de Paris réaffirme son soutien cette année à ces salles indépendantes. Pour notre arrondissement, il s'agit donc de soutenir :

- o le Balzac, à hauteur de 38 000 euros;
- o le Lincoln, pour 15 000 euros;

et d'attribuer une subvention de fonctionnement à la société DULAC, domiciliée rue Pierre Charron de 95 000 euros qui gère l'activité cinématographique de 5 cinémas dans Paris.

Dans le cadre de la politique municipale de cinéma, je vous propose d'autoriser la Maire de Paris à signer ces conventions pour un montant total de 900 000 euros.

La délibération 2025 DAC 346 est adoptée à l'unanimité.

6°/2025 DLH 106

Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme

M. BALADI

Si, le mois passé, nous avons adopté les ajustements du règlement municipal des changements d'usage, à la suite de l'adoption du PLU et de la proposition de loi sur les meublés de tourisme, il s'agit ici de l'encadrement de la location de bureaux en meublés de tourisme.

Concrètement, lorsque vous avez une surface commerciale en bureaux, vous pouviez jusqu'au présent PLU la transformer en location touristique — type Airbnb ou autre. Nous avons donc beaucoup de bureaux et/ou commerces qui pouvaient se transformer en locations saisonnières.

Il ne sera désormais plus possible de transformer des surfaces à usage commercial en meublés de tourisme dans le 8^e arrondissement, car nous sommes dans le secteur d'encadrement des hébergements touristiques prévu.

Cela se développe encore à grande vitesse dans notre arrondissement et dans nos immeubles. Nous avons d'ailleurs anticipé cet apport du PLU en refusant depuis plus d'un an toutes les demandes de ce type, n'est-ce pas, Madame le Maire ?

Mme SEGOND

Je pense que face à la forte augmentation des locations de meublés touristiques à Paris — on en enregistre 98000 depuis le 1^{er} janvier 2025 — la Ville renforce son cadre réglementaire afin de mieux encadrer la transformation de locaux commerciaux en meublés de tourisme. Je pense que cette mise à jour est nécessaire pour préserver l'équilibre entre habitats, emplois, commerces et services. Je pense que c'est l'une des mesures absolument nécessaires pour éviter que Paris continue de se vider de ses habitants. Je voterai donc pour cette délibération.

Mme LÉCUYER

Il n'est jamais trop tard pour mieux faire, et je veux soutenir toutes les initiatives allant dans le sens de la régulation de la location de meublés touristiques saisonnière par les professionnels à Paris, et bien sûr voter pour cette délibération afin d'encourager la Ville de Paris à se mobiliser enfin sérieusement.

La Mairie de Paris a trop longtemps mené une politique touristique court-termiste du laisser-faire vis-à-vis des locations saisonnières, aggravant par son immobilisme les difficultés des Parisiens d'accès au logement. Pendant qu'elle préférerait encadrer les loyers des propriétaires bailleurs, elle laissait Airbnb se développer jusqu'à faire de la capitale son premier marché mondial, asséchant l'offre de logements et renchérissant les prix.

Les effets pervers des locations touristiques meublées et saisonnières, et plus largement du surtourisme sur les habitants et la vie locale à Paris sont pourtant connus. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici : la raréfaction de l'offre de logement en location de moyenne ou de longue durée augmente le coût moyen du loyer, générant un phénomène de gentrification et d'éviction des résidents les plus modestes. La coexistence entre la location d'habitation et la location touristique génère de nombreux conflits d'usage, et la « touristification » de l'activité économique exerce un effet dissolvant sur le tissu commercial et social des quartiers, contribuant à l'ubérisation de l'économie et des modes de consommation au premier rang desquels la livraison à domicile aux dépens du commerce de bouche.

Enfin, l'afflux des touristes met sous pression les infrastructures de transport et la gestion de certains services publics.

Il est donc souhaitable d'aller plus loin dans la régulation des locations meublées touristiques saisonnières par les professionnels, et c'est possible parce que d'autres capitales touristiques l'ont fait. Pour lutter contre les comportements de certains professionnels de l'immobilier de plus en plus de parisiens réclament l'instauration de quotas, quartier par quartier. Les pouvoirs de réglementation des élus locaux devraient aussi être élargis.

Enfin, il faudrait prévoir un avantage fiscal accordé aux locations classiques nues par rapport aux locations touristiques meublées.

Ces mesures sont indispensables pour un tourisme véritablement durable à Paris, un tourisme qui tienne pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, actuels et futurs, répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels de l'environnement et des communautés d'accueil suivant la définition de l'Organisation mondiale du tourisme.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous remercie d'aller dans notre sens parce que cela fait désormais un certain temps que nous nous défendons vis-à-vis des propriétaires qui ne respectent pas les conventions. La Ville s'y est mise, et il a effectivement fallu que d'autres locataires ou propriétaires se manifestent. J'ai personnellement été contactée par l'un de nos amis qui a trouvé inconcevable qu'il y ait chaque semaine ou tous les quinze jours, dans son immeuble, des nouveaux arrivants qui créent des

problèmes à cause du non respect du vivre-ensemble, puisque ceux-ci ne vivent pas dans l'immeuble à l'année, ils ne respectent pas les règles.

J'ai alors saisi les services de la Ville, et progressivement, nous sommes arrivés à ce que les services portent cette délibération.

Mme LÉCUYER

Rassurez-moi, Madame le Maire, cette délibération couvre tout Paris, et pas seulement le 8^e arrondissement. Vous semblez dire qu'elle est spécifique 8^{ème}.

Mme d'HAUTESERRE

Je dis simplement que nous avons été alertés par les résidents car comme vous le savez, je suis très à l'écoute de nos habitants. À la suite de ces dénonciations, j'ai alerté les services de la Ville, et notamment à l'époque de Ian BROSSAT pour qu'il prenne des décisions à l'échelle de la Ville.

Vous disiez que la Ville mettait un certain temps, en effet, elle a mis un certain temps parce qu'il faut du personnel pour se rendre sur place afin de dresser un constat et démontrer ainsi aux propriétaires et locataires de ces immeubles qu'ils peuvent saisir la Ville. Aujourd'hui cette délibération advient, et je suis ravie que vous allez dans notre sens.

Arrivée de Mme KRİKORIAN

La délibération 2025 DLH 106 est adoptée à l'unanimité.

7°/2025 DVD 19

Avenue de Selves (8^e arrondissement) — Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour le prolongement du relogement provisoire du Commissariat central du 8^e arrondissement et de la Compagnie des gardes de l'Élysée

Mme d'HAUTESERRE

La rénovation du Grand Palais, comprenant en outre le Palais de la Découverte et le Commissariat central du 8^e arrondissement, a subi un retard en raison de sa complexité.

Nous sommes dans la dernière ligne droite des travaux, avec l'ouverture en juin prochain de l'ensemble des espaces du Grand Palais proprement dit, et d'une première partie du Palais de la Découverte, toutes deux partenaires du Pass Culture du 8^e arrondissement.

En raison de ce décalage, il est nécessaire de prolonger la convention d'occupation du domaine public qui a permis l'installation du commissariat dans un bâtiment modulaire situé avenue de Selves.

Le nouveau commissariat central devrait être réceptionné en fin d'année. Le temps de démonter les structures modulaires et de remettre en état l'avenue de Selves, la convention est prolongée jusqu'au 31 mars 2026.

La commission départementale des sites a validé cette prolongation.

La délibération 2025 DVD 19 est adoptée à l'unanimité.

8°/2025 DEVE 1

Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

Mme d'HAUTESERRE

La mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité adopté lors de la COP15 biodiversité en 2022 comporte plusieurs cibles à atteindre à l'horizon 2030.

Le Plan biodiversité 2025-2030 de Paris détaille la nouvelle stratégie de la Ville de Paris pour préserver et renforcer la biodiversité urbaine, essentielle pour réduire les îlots de chaleur, maintenir la qualité de l'eau, améliorer la pollinisation et la résilience climatique.

Paris abrite aujourd'hui près de 2800 espèces qu'il convient de protéger, alors que nous assistons à l'échelle de la planète à un effondrement global de la biodiversité qui constitue une menace existentielle pour l'humanité.

Avant d'aborder les nouveaux axes du Plan 2025-2030, nous aurions aimé disposer d'un bilan un peu plus étoffé pour la période 2018-2024. Il est en effet fondamental d'évaluer afin de prendre les mesures les plus adaptées.

Or, l'impact des actions mises en œuvre ces dernières années à Paris est assez incertain.

Les engagements pris pour 2025-2030 se déploient en 5 priorités stratégiques appelées « focus » et en trois axes principaux d'action. Chacun a pu en prendre connaissance dans la préparation de ce conseil, je ne vais donc pas les détailler ici. Je me contenterai de partager avec vous quelques réflexions.

Il est proposé de créer des haies dans chaque arrondissement, mais dans notre arrondissement je ne vois pas où nous pourrions en implanter, l'immense majorité de nos espaces verts étant classés.

La renaturation des bois de Boulogne et de Vincennes est indispensable, mais jusqu'ici, Paris a plutôt tendance à en faire des réserves foncières plutôt que des réserves de biodiversité en y multipliant les constructions.

Les objectifs quantitatifs de création d'espaces verts sont souvent ambitieux, mais tardent à être mis en œuvre. Nous avons planté près de 200 arbres supplémentaires dans le 8^e arrondissement depuis 2020. Chaque arbre est parfois un combat, je pense ainsi à l'avenue César-Caire où nous nous battons depuis près de deux ans pour obtenir de la SNCF la replantation.

Les arbres abattus dans le cadre du projet « Éole » que les habitants du 8^e arrondissement ont pu voir, car les travaux ont duré un certain temps, sont en voie d'être remplacés dans les prochains jours.

Il faut de plus reconnaître l'extrême fragilité de notre patrimoine arboré en raison des conditions climatiques.

L'arbre emblématique du parc Monceau est aujourd'hui en péril.

Je vais maintenant présenter les 5 axes développés dans le 8^e arrondissement, qui ne sont pas exclusifs.

Nous allons poursuivre la création des cours Oasis l'année prochaine à l'école Moscou, puis l'année suivante à l'école Louis-de-Funès et Monceau.

Pour assurer les continuités écologiques, il est nécessaire de renforcer les trames vertes et les trames bleues. Nous allons donc travailler sur le corridor écologique entre le parc Monceau et le bois de Boulogne, pour sa partie située dans le 8^e arrondissement, à savoir, l'avenue de Wagram et le boulevard de Courcelles.

Le projet de pérennisation de la piste cyclable avenue Wagram comprenait une dimension écologique en cherchant à recréer le double alignement d'arbres qui existait sous Haussmann avant la création d'un tramway.

Aujourd'hui, le projet est bien incertain, car l'architecte des Bâtiments de France est opposé au projet. En effet, les arbres ne peuvent être plantés en symétrie sur tout le linéaire en raison des contraintes du sol. Pour autant, nous travaillons à d'autres modalités pour renforcer cette trame verte.

La rénovation du jardin de la mairie du 8^e arrondissement pour en faire un espace vert plus étoffé qu'aujourd'hui, en dissimulant mieux les espaces techniques et en créant des assises supplémentaires, permettra de le labelliser « Refuge LPO ».

Dans un arrondissement où se déroulent de nombreux chantiers, publics et privés, il est important de prendre toutes les mesures conservatoires pour la biodiversité. Ainsi proposons-nous de renforcer la formation des responsables de chantier.

Enfin, nous travaillerons bien évidemment à sensibiliser les enfants au respect de la biodiversité par des actions dans les écoles. Vous le savez, je me suis engagée en 2020 à créer une coulée verte sur les voies ferrées de la gare Saint-Lazare.

Le PLU, mais aussi le SDRIF-E de la région Île-de-France ont bien intégré ce projet. Nous avons ainsi constitué un comité de pilotage et travaillé à des scénarios avec un urbaniste. Nous devons désormais attendre que la SNCF achève un cycle de travaux sur ses voies, travaux prévus jusqu'en 2031. Je sais l'impatience des riverains sur ce dossier.

Au passage, j'ai eu le plaisir de constater que le quartier Europe comprenant les conseils de quartier Europe, Monceau et Saint-Augustin, est arrivé en tête des quartiers les plus attractifs pour les familles, selon un récent classement diffusé dans la presse quotidienne.

Les critères sont nombreux, mais l'engagement que j'ai pris en 2020 de prioriser ce quartier longtemps délaissé porte ses fruits.

Mme SEGOND

Effectivement, ce plan de biodiversité 2025-2030 affiche des ambitions fortes en matière de renaturation et de préservation de la biodiversité, mais il souffre de plusieurs lacunes, vous en avez mentionné certaines.

Premièrement, l'absence de détails sur le coût global du projet et son mode de financement sur 5 ans. On ne sait pas quel budget sera précisément alloué et comment il sera réparti entre les différentes actions.

Deuxièmement, le plan, à mon sens, n'aborde pas suffisamment la question de la gestion de l'eau, qui est pourtant, comme vous l'avez souligné, un enjeu crucial face au changement climatique. Notamment, le plan ne prévoit pas de solution de gestion de l'eau durable, notamment en cas de restriction.

Vous avez mentionné également la volonté de la Ville de Paris d'accroître le linéaire des haies, mais pour rappel, l'effet des haies en milieu hyper-urbanisé reste limité, car comme on le sait, leur fragmentation et l'absence de corridor écologique continu réduisent le rôle en faveur de la faune et de la flore.

Ensuite, un autre point qui interroge est la cohérence des choix de plantation. Le plan met en avant l'augmentation des espaces verts et la diversification végétale, mais sans préciser de véritables lignes directrices quant aux espèces sélectionnées. J'en veux pour preuve cette simple incongruité esthétique que constitue l'installation de palmiers en bac place de la Concorde. Cette décision

soulève un problème plus profond : sur quels critères se fonde la politique de plantation ? Plutôt que d'introduire des espèces exotiques mal adaptées et qui, me pose la question de savoir si le palmier peut vraiment être le symbole de la Ville de Paris, il serait à mon avis plus judicieux de privilégier des espèces locales résilientes.

Un grand absent de ce plan est la gestion de la faune urbaine problématique, en particulier la question des rats. Ce sujet est pourtant central dans le quotidien des Parisiens et n'est pas abordé, alors même que la présence des rongeurs est en augmentation et que leur prolifération pose problème pour la santé publique et pour l'équilibre écologique.

Enfin, le plan prévoit de mesurer l'empreinte biodiversité de Paris, mais sans définir encore de méthodologie précise ni d'indicateurs spécifiques pour suivre son évolution, c'est là l'une de ses principales faiblesses.

Malgré tout cela, je vais voter pour parce que le redoublement n'étant maintenant pas automatique, nous allons encourager ce plan.

Mme d'HAUTESERRE

Vous évoquez les fameux palmiers hauts qui ont été installés sur la place de la Concorde. Effectivement, c'est un clin d'œil. Ils ne sont pas installés ici pour être pérennisés. La Ville a voulu faire un clin d'œil à l'obélisque qui vient d'Égypte.

Par contre, s'agissant des petits bacs restants, il ne vous aura pas échappé que nous sommes en vigilance urgence attentat antiterroriste. Le préfet de police a préféré faire installer ces bacs, en prévention d'une tentative de voiture bélier sur cet espace prévu pour les piétons. Souvenez-vous de ce qui s'est passé l'hiver dernier en Allemagne et dans d'autres villes d'Europe. Les petits bacs sont amenés à rester pour préserver la sécurité des piétons et en prévention des éventuelles attaques terroristes.

Mme LÉCUYER

Beaucoup de choses ont été dites. Ce nouveau plan biodiversité qui nous est soumis pour avis a pour vocation de renforcer les actions de la Ville en faveur de la protection de la faune et de la flore, du développement de la place de la nature en ville.

Pour rappel, il s'agit du troisième plan en faveur de la biodiversité après ceux de 2011 et de 2018. Structuré en cinq focus, comme vous l'avez dit, trois axes, 20 objectifs et 84 actions opérationnelles, le plan est accompagné de déclinaisons locales, arrondissement par arrondissement, et dans le 8^e arrondissement la Mairie de Paris et la Mairie du 8^e arrondissement portent cinq projets :

- o création d'une cour Oasis polyvalente à l'école Monceau-de-Funès;
- o renforcement des corridors urbains.

Vous nous avez expliqué de quoi il s'agit puisque cela n'était pas tout à fait développé dans le document;

- o création d'un espace de refuge pour la biodiversité dans le jardin de la mairie.

La question que je me pose, c'est quel sera l'apport supplémentaire par rapport à ce qui a déjà été mis en place dans le cadre du budget participatif ?

- o Mise en place d'une formation à la biodiversité, dont nous avons parlé;
- o mise en place d'actions de sensibilisation à la biodiversité dans les écoles de l'arrondissement.

Nous le savons, la biodiversité est indispensable à Paris pour les Parisiens. Elle abaisse localement la température, redistribue de la fraîcheur, diminue de 30 % l'évaporation du sol, favorise l'infiltration des eaux de pluie et réduit le réfléchissement terrestre, c'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle je propose un espace vert au 25-27 rue de Constantinople.

Si le plan met l'accent de façon positive sur la végétalisation de la superficie non bâtie de Paris et la création de corridors de biodiversité, j'exprime toutefois plusieurs critiques et réserves.

La Mairie de Paris ne communique pas de bilan sur le précédent plan biodiversité 2018-2024. Elle ne communique aucune information sur le financement et la planification des projets proposés. Elle ne communique pas non plus de méthodologie sur le suivi de la mise en œuvre des projets. Je m'interroge aussi sur la concurrence des plans stratégiques et des priorités municipales, par exemple avec le plan Climat. Le risque étant que les objectifs du nouveau plan Biodiversité s'en trouvent relégués par d'autres.

C'est l'occasion d'intervenir pour évoquer la votation du 23 mars, qui mentionnait « pour ou contre la végétalisation de 500 nouvelles rues à Paris? ». Oui, bien sûr végétaliser Paris est indispensable pour améliorer le cadre et la qualité de vie dans la capitale, d'autant que les canicules et les vagues de chaleur sont la manifestation la plus perceptible du réchauffement climatique comme l'a rappelé le rapport de la récente Mission d'information d'évaluation du Conseil de Paris « Paris à 50 °C ».

Mais si la végétalisation des rues de Paris est indispensable, la piétonnisation systématique, elle, ne l'est pas. Oui à la végétalisation nécessaire, mais non à l'anti-automobilisme primaire qui revient à fermer à la circulation générale 500 des 6000 rues de Paris, soit plus de 8 %, et à supprimer 10000 des 110000 places de stationnement sur voirie de la capitale, soit plus de 9 %.

C'est l'illustration emblématique d'une politique municipale plus anti-voiture que proécologiste.

En dépit de ces réserves, je vote favorablement ce plan. Je vous remercie.

La délibération 2025 DEVE 1 est adoptée à l'unanimité.

9°/2025 DEVE 2

Mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Espaces verts et de l'Environnement) et l'Établissement Public Paris Musées

Mme d'HAUTESERRE

Cette convention fixe les modalités d'entretien à la DEVE des jardins des musées de la Ville de Paris regroupés au sein de Paris Musées. Pour rappel, l'établissement Paris Musées gère le Petit Palais et le musée Cernuschi dans l'arrondissement.

La délibération 2025 DEVE 2 est adoptée à l'unanimité.

10°/2025 DPE 8

Subventions (199 620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet »

M. TILLOY

La présente délibération s'inscrit dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) adopté par la Ville de Paris en 2024 pour une durée de 6 ans. Pour accompagner

les habitants dans cette démarche, des territoires «Zéro Déchet» ont été définis dans le 8^e arrondissement, il s'agit de la Zac Beaujon. La démarche y est animée par la Recyclerie Sportive (3S, Séjour Sportif Solidaire).

Cette dernière a mené en 2024 une vingtaine d'opérations à destination du public, comme des ateliers de création d'objets à partir de matière recyclée et des collectes des vêtements de sport. Elle a aussi participé à l'animation du cycle de festivités des Jeux olympiques dans le parc Monceau.

Afin d'amplifier les résultats, nous avons demandé à l'association d'aller au-delà de la question du sport pour toucher un public plus large. Ainsi, nous projetons des ateliers de réparation de petit électroménager ou de couture pour reprendre des vêtements abimés.

De plus, nous avons demandé à l'association de travailler sur les alternatives aux emballages de la restauration à emporter. En effet, le 8^e arrondissement accueille près de 200 000 salariés, et la production d'emballages à usage unique est importante sur la pause méridienne.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

La délibération 2025 DPE 8 est adoptée à l'unanimité.

11°/2025 DDCT 76

Partenariat du théâtre de la Concorde avec le magazine *Elle*

Mme d'HAUTESERRE

La cérémonie du Grand Prix des Lectrices du magazine *Elle* se tiendra cette année au théâtre de la Concorde, le 17 juin prochain.

De la même façon que pour d'autres événements, la Ville de Paris met à disposition le théâtre en échange d'une visibilité sur les supports de communication de l'événement.

La délibération 2025 DDCT 76 est adoptée à l'unanimité.

12°/2025 DASCO 18

Collèges publics parisiens — Subventions d'équipement (17 200 euros) et subventions pour travaux (227 076 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, les collèges publics peuvent recevoir toute l'année des dotations complémentaires de fonctionnement en fonction des besoins et des travaux.

Il s'agit aujourd'hui de financer les travaux dans deux des collèges de notre arrondissement : Condorcet et Octave-Gréard :

- o 4.961 euros pour le collège Condorcet (remplacement d'un radiateur, réparation d'un adoucisseur d'eau);
- o 15.528 euros pour le collège Octave-Gréard (changement d'un radiateur, réparation de fuites d'eau et de gaz, nettoyage des gouttières et lutte contre les rongeurs dont il a été question plus tôt).

Je vous propose évidemment de voter pour.

La délibération 2025 DASCO 18 est adoptée à l'unanimité.

13°/2025 DFPE 50

Subventions (8.652.864 €), avenant n° 1 avec l'association ABC Puériculture (16° arrondissement) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

Mme DEBADIER

Je présente cette délibération chaque année. L'association ABC Puériculture gère en effet 25 établissements d'accueil de petite-enfance à Paris et propose également de la garde à domicile.

Dans le 8° arrondissement, elle gère l'établissement de petite-enfance Coquinours. Cette crèche accueille 15 enfants, dont un enfant en situation de handicap au 7 bis rue de la Bienfaisance.

Une subvention totale de 8652864 euros sera allouée à l'association. Je vous appelle à voter pour.

La délibération 2025 DFPE 50 est adoptée à l'unanimité.

14°/V08 2025 03

Vœu de Mme SEGOND relatif à la généralisation des jeux accessibles pour enfants en situation de handicap dans chaque arrondissement de la Ville de Paris

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons maintenant la série de vœux déposés dans les délais prévus par notre règlement intérieur.

Mme SEGOND

La Ville de Paris compte 530 parcs, jardins et squares répartis sur l'ensemble de son territoire. Nous avons la chance d'avoir l'un des plus beaux d'entre eux qui est le parc Monceau.

Le jeu est fondamental pour l'épanouissement et le développement des enfants, particulièrement pour les enfants en situation de handicap dont les aptitudes cognitives et sociales doivent être stimulées et développées. Le jeu renforce aussi l'estime de soi, le bien-être et la santé.

Bien que des efforts aient été réalisés pour améliorer l'accessibilité des aires de jeux dans certains arrondissements, il existe encore des disparités importantes en matière de jeux accessibles aux enfants en situation de handicap. Il m'apparaît impératif que tous les enfants, quel que soit leur handicap, puissent accéder à des espaces de jeux adaptés pour leur permettre de s'épanouir pleinement où qu'ils soient dans Paris.

Si la Ville de Paris s'est engagée à améliorer l'accessibilité de ses espaces publics et de ses équipements, je pense qu'il est de notre devoir de lui demander de faire plus en intégrant systématiquement des jeux accessibles dans toutes les aires de jeux des parcs, jardins et squares de chaque arrondissement de Paris, et ce, dans un délai raisonnable, afin de garantir une égalité d'accès aux jeux pour tous les enfants, quels que soient leurs besoins spécifiques.

Nous souhaitons également qu'elle réalise des efforts particuliers pour les arrondissements actuellement dépourvus de jeux accessibles, afin que chacun de ces territoires dispose d'au moins une aire de jeux accessible de niveau 1, comme le préconise la cartographie des Aires de jeux inclusives publiée par la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Madame SEGOND, 20 ans après l'adoption de la loi du 11 février 2005 sur le handicap, nous souscrivons bien sûr aux objectifs du vœu pour permettre à tous les enfants de profiter des aires de jeux.

Nous y travaillons, notamment, dans le cadre de la procédure budgétaire 2026-2027. Les aires de jeux des principaux parcs de l'arrondissement vont ainsi être remplacées au cours des prochaines années en débutant par le square Marcel-Pagnol. Nous nous attacherons à cette occasion à développer l'inclusion lors du choix du mobilier de jeux.

Aussi, pour être cohérents avec nos actions, nous émettons un avis favorable sur votre vœu.

Mme SEGOND

Merci, Madame le Maire. Effectivement, je suis heureuse d'entendre que le square Marcel-Pagnol va faire l'objet d'une priorité, parce que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est le square qui en a le plus besoin.

Mme DEBADIER

Je voudrais remercier Madame le Maire, parce qu'en charge du handicap, je me battais depuis 2020 pour obtenir ces jeux inclusifs notamment dans le square Marcel-Pagnol. Ce n'était pas possible parce qu'il n'y avait pas de subventions, et Madame le Maire est allée les chercher, ce qui va ainsi permettre d'inclure tous les enfants, quel que soit leur handicap.

Le vœu V08 2025 03 est adopté à l'unanimité.

15°/V08 2025 04

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la majorité municipale ne renonce pas, sous la pression de ses alliés écologistes, au financement par la publicité commerciale de tout ou partie des chantiers de restauration du patrimoine monumental parisien, y compris ceux de l'église de la Madeleine et de l'église Saint-Augustin

Mme LÉCUYER

Ce vœu s'adresse à la majorité municipale, donc à la Ville de Paris.

Les recettes générées par la publicité commerciale ont permis de financer les chantiers de restauration de 8 monuments patrimoniaux parisiens à hauteur de 24 millions d'euros depuis 2017.

Les bâches publicitaires ont par exemple permis de financer à hauteur de 9,8 millions d'euros les travaux de restauration de la façade principale de l'église de la Madeleine, via trois opérations distinctes, ainsi que le tiers des 4,7 millions d'euros consacrés à la restauration de la façade principale de l'église Saint-Augustin. Elles ont aussi permis de financer les travaux de restauration de l'église Saint-Eustache et de la Trinité, Notre-Dame-de-Lorette ou encore l'hôtel de la Marine.

Toutefois, les membres du groupe Les Écologistes veulent mettre un terme à la publicité commerciale pour financer des chantiers de restauration du patrimoine monumental parisien et reprochent aux autres composantes de la majorité une soi-disant contradiction en maintenant la possibilité de financer la restauration du patrimoine monumental parisien grâce à la publicité commerciale tout en ayant récemment décidé de réduire progressivement cette publicité commerciale dans l'espace public à l'occasion du renouvellement du contrat de concession des mobiliers urbains d'information comme nous en avons débattu le mois dernier.

Comme vous le savez, la Ville de Paris n'en reste pas moins propriétaire d'un ensemble patrimonial très important : des 96 édifices religieux, des œuvres d'art, des orgues, etc., dont l'entretien et la rénovation sont coûteux

La dette de la Ville de Paris atteindra 12 milliards d'euros à la fin de l'année 2026, une situation qui invite à des mesures d'économies pour rééquilibrer le budget sans augmenter les impôts, en réduisant les dépenses de fonctionnement et en contenant certaines dépenses d'investissement.

Dans cette perspective, le financement par la publicité commerciale permet de mener des chantiers de restauration du patrimoine monumental parisien en faisant moins, peu ou pas appel au financement par l'impôt des contribuables. Il est donc la condition sine qua non en l'état dégradé des finances municipales, d'un patrimoine durable.

C'est pourquoi je vous propose d'émettre le vœu que la majorité municipale ne renonce pas, sous la pression de ses alliés écologistes, au financement par la publicité commerciale de tout ou partie des chantiers de restauration du patrimoine monumental parisien, y compris ceux de l'église de la Madeleine et de l'église Saint-Augustin.

Mme d'HAUTESERRE

Je rappelle que lorsque je suis arrivée aux affaires en 2014, j'ai été la première élue d'opposition qui ai donné l'idée à la municipalité d'utiliser les bâches publicitaires pour obtenir un financement adéquat pour restaurer nos bâtiments culturels. Je considérais que cela faisait partie de mon programme électoral et j'ai pu obtenir de la Ville de Paris qu'elle étudie cette possibilité. Rappelons que le Premier adjoint à la Culture et aux Finances était alors Bruno JULLIARD.

Grâce à ces bâches publicitaires, nous avons pu obtenir des financements pour refaire l'église Saint-Augustin, l'église de la Madeleine et l'église Saint-Philippe-du-Roule.

Avec ce vœu, vous commettez une erreur de fond qui place votre vœu à côté de la plaque.

La possibilité de financer la restauration de monuments historiques par l'apposition d'une bâche publicitaire ne relève pas du règlement local de publicité (RLP), mais d'une disposition du Code du Patrimoine (article L.621-29-8) introduite en 2006.

L'autorisation est faite par la Direction régionale des Affaires culturelles, et non par la Ville de Paris. La Ville établit simplement une convention d'occupation du domaine public pour l'échafaudage qui ne renvoie d'ailleurs aucunement au RLP mentionné à l'instant.

Dans ces conditions, je ne vois pas comment les élus écologistes de Paris pourraient bloquer les prochains chantiers.

Le vœu souligne le nombre important de travaux menés dans le 8^e arrondissement depuis 2014 sur les édifices grâce au concours de la publicité. Ce programme ambitieux de travaux va se poursuivre notamment à Saint-Augustin et à la Madeleine.

Ainsi, dans le cadre des travaux de restauration de la façade Nord de l'église de la Madeleine, un échafaudage va être installé à la fin de cette année, afin d'accueillir une bâche publicitaire début 2026. Le dossier est déjà passé en commission des Concessions.

Aussi, dans la mesure où le vœu commet une confusion sur les prérogatives du Conseil de Paris dans ce domaine, la majorité émet un avis défavorable à votre vœu.

Mme LÉCUYER

Vous savez que les écologistes municipaux ont fait de ce sujet leur combat. Ils ont la volonté de mettre fin à l'apposition de bâches publicitaires dans l'espace public à Paris.

C'est un sujet amené à revenir en Conseil de Paris, c'est la raison pour laquelle, au-delà du sujet que nous avons évoqué le mois dernier, je vous demande, pas à vous spécifiquement puisque c'est un vœu qui s'adresse au Conseil de Paris, de rester extrêmement vigilants sur cette question du financement par les bâches publicitaires des travaux de nos édifices religieux et autres.

Mme d'HAUTESERRE

Chaque fois que je pouvais défendre les causes qui sont justifiées, je suis intervenue au Conseil de Paris. Oui, j'ai eu une discussion avec le responsable des conseillers de Paris écologistes, à l'époque où ils envisageaient de faire retirer cette fameuse bâche sur le futur bâtiment LVMH de l'avenue des Champs-Élysées parce qu'ils considéraient que ce visuel de la malle Louis Vuitton ne convenait pas à leur doctrine.

J'ai défendu cette délibération, les Verts connaissent ma position et mes motivations. J'ai expliqué en outre que, dans le cas de cette bâche, il s'agissait d'éviter d'avoir une bâche quelconque qui risque d'être taguée.

M. Émile MEUNIER avec qui j'ai discuté a compris et nous avons pu adopter ce point de vue.

Aujourd'hui il est difficile pour les partenaires de l'exécutif municipal d'aller contre, mais je leur fais confiance, ils savent très bien pourquoi ces bâches sont nécessaires, notamment sur de nombreux bâtiments culturels de Paris, aussi bien l'église de la Trinité que dans d'autres arrondissements. À partir du moment où le bâtiment a suffisamment de visibilité pour inciter les annonceurs à afficher une publicité et de faire de cet espace un visuel pour leur marque, il n'y a aucun problème.

Je sais que c'est le combat des Verts qui ne veulent plus de publicité. Je suis ravie que vous partagez notre vision. Du moment où l'on ne dispose pas de budget public pour subventionner la rénovation d'un bâtiment culturel, il nous faut trouver l'argent avant que les églises tombent en ruine.

En effet, il faut que nous puissions tous aller dans le même sens. Cependant, votre vœu fait une confusion avec les prérogatives du Conseil de Paris, la majorité votera contre votre vœu.

Mme LÉCUYER

Il n'y a pas de confusion, mais de toute manière, je ne m'attendais pas à ce que vous le votiez.

Mme MICHEL

Je m'opposerai à ce vœu, ne serait-ce que pour la forme. Je ne suis pas d'accord avec la démarche d'attaquer un groupe politique du Conseil de Paris au titre d'un vœu.

Si le débat est légitime, puisque les bâches publicitaires sont en effet un vrai débat de fond, je trouve que l'inscrire uniquement par le prisme de EELV n'est pas pertinent. Il faut arrêter avec les obsessions des groupes à gauche au Conseil de Paris. Je pense que c'est un vrai débat qui ne mérite pas qu'on attaque un groupe directement.

Le vœu 08 2025 04 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

16°/V08 2025 05

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris soit force de proposition afin de renforcer la lutte contre les salons de massage dissimulant de la prostitution

Mme LÉCUYER

J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises sur ce sujet, qui devrait pouvoir nous rassembler.

La ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes a récemment annoncé que la fermeture des salons de massage abritant de la prostitution devenait une priorité du gouvernement.

L'objectif de l'offensive administrative et judiciaire du gouvernement est désormais la tolérance zéro et la fermeture de 100 % des salons de massage qui sont de « faux nez » permettant la pratique de la prostitution et de l'exploitation sexuelle en France.

La police et le comité opérationnel départemental antifraude (Codaf) ont pour cela reçu instruction de contrôler, d'agir et de fermer ces salons en se servant de toutes les incriminations pénales à leur disposition - fraude fiscale, travail dissimulé, soumission de personnes vulnérables à des conditions de travail ou d'hébergement indignes, emploi de personnes en situation illégale, etc.

Comme vous le savez, des faux salons de massage dissimulant de la vraie prostitution posent des problèmes à la fois globaux et locaux : traite des êtres humains, infraction contraventionnelle pour le client d'un(e) prostitué(e), infraction délictuelle pour le proxénète et le tenancier d'un lieu de prostitution, troubles à l'ordre public, troubles de voisinage, etc.

Depuis une dizaine d'années, en dépit de l'intensification de la lutte, environ la moitié des salons de massage ayant pignon sur rue à Paris dissimulent toujours de la prostitution.

L'association Zéromacho recense 425 faux salons de massages dissimulant de vraies activités de prostitution à Paris en mars 2025.

Lors du Conseil du 8^e arrondissement du 28 novembre 2023, en réponse à un vœu de ma part à ce sujet, Vincent BALADI avait indiqué que le 8^e arrondissement comptait alors 13 salons de massage sous surveillance pour dissimulation potentielle d'activités de prostitution.

Aujourd'hui comme hier, la principale difficulté de cette lutte est de nature juridique, les pouvoirs publics devant souvent employer des subterfuges juridiques, par exemple l'incrimination de travail dissimulé.

C'est pourquoi je vous propose à nouveau d'émettre le vœu que la Ville de Paris s'appuie sur la volonté exprimée par le gouvernement afin d'être force de proposition pour renforcer la lutte contre les salons de massage dissimulant de la prostitution dans la capitale. Pour ce faire elle peut demander que :

- o la Préfecture de police de Paris rende public le nombre régulièrement mis à jour des salons de massage fermés et des salons de massage sous surveillance à Paris en général et dans le 8^e arrondissement en particulier ;
- o la Fédération française de massages bien-être (FFMBE) agrée les salons de massage de la capitale avec un cadre déontologique excluant toute pratique sexuelle ;
- o le législateur durcisse les règles d'instruction de la demande d'ouverture d'un établissement recevant du public (ERP), par exemple en prévoyant que l'autorisation d'ouverture d'un ERP demandée à la Mairie de Paris soit complétée d'une demande

d'homologation auprès de la Préfecture de police de Paris, à l'instar de certains établissements sportifs;

- o les services compétents de l'État multiplient les visites de contrôle afin de vérifier si les règles sont respectées, avec l'ambition de visiter chaque salon au moins une fois par an.

C'est un vœu qui s'adresse au Conseil de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, nous avons déjà débattu d'un vœu similaire en 2023, comme vous l'avez rappelé. Ce vœu reprenait déjà mot pour mot les propositions de l'association Zéro Macho.

La prostitution est une activité aux mains de groupements criminels qui opèrent une véritable traite d'êtres humains. C'est donc un enjeu de société que de s'atteler à y mettre fin.

Toutefois, la lutte contre l'activité prostitutionnelle dans les salons de massage ou dans les meublés de tourisme ne peut s'inscrire qu'à l'appui de faits établis par les forces de police, et non de simples soupçons.

Après les annonces gouvernementales récentes dans ce domaine, nous avons interrogé le Commissaire de police sur les moyens nouveaux qui seraient disponibles. Ils sont inexistantes pour l'instant.

Les équipes du Commissariat du 8^e arrondissement ont mené des opérations dans des salons situés rue de Rome ou rue de Clapeyron, sans constater d'activité illicite. Or, sans flagrance, il n'est pas possible de mener une enquête judiciaire et encore moins d'établir des sanctions.

Plusieurs opérations associant l'ensemble des services de l'État et assimilés (police, inspection du travail, URSSAF, services fiscaux) sont engagées pour tenter de trouver des éléments matériels permettant de réduire le nombre de ces enseignes. Il s'avère que les constatations faites n'ont pas été suffisantes pour y parvenir.

Aussi, et dans la mesure où votre vœu n'apporte pas d'éléments nouveaux eu égard au travail déjà engagé par le commissariat du 8^e arrondissement, nous émettons un avis défavorable.

Mme LÉCUYER

Je me doutais que vous rendriez un tel avis. Avez-vous des données à nous fournir sur la situation dans le 8^e arrondissement?

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons pris la peine de vous répondre, alors que ce n'est pas la première fois que vous abordez ce sujet. Chaque fois que vous nous posez la question, chaque fois nous vous apportons la même réponse.

Dernièrement, nous avons consulté le Commissaire de police, puisque c'est à la police d'aller contrôler ces salons de massage, et ce n'est pas à nous en tant qu'élus d'aller vérifier si ces salons accueillent des activités de prostitution ou non.

Les policiers ont fait des visites en se faisant passer pour des clients normaux et ils n'ont rien constaté... il y a des enfants dans la salle, je ne peux pas développer. On ne peut pas faire fermer un salon de massage sans un constat flagrant d'infraction.

Mme LÉCUYER

J'évoquais également les salons de massage sous surveillance. J'entends que vous n'avez pas de chiffres. Cela veut dire qu'il n'y a aucun problème dans les salons de massage du 8^e arrondissement.

M. BALADI

Comme j'ai été cité nommément, j'aimerais bien remettre ma prise de parole dans son contexte. En novembre 2023, j'avais donné les chiffres de la préfecture et de l'association Zéro Macho. 13 salons de massage sont recensés dans notre arrondissement sur 374 dans tout Paris. C'est important de le souligner : cela représente 3 % des salons de massage.

Nous ne pouvons pas être satisfaits de ces 13 salons. J'ai aussi dit que depuis ces dix dernières années, leur présence était en forte baisse dans notre arrondissement du fait d'actions menées de notre part et à la suite de signalements précis appuyés de preuves que nous avons pu faire remonter au commissariat et à la préfecture. Plusieurs salons de massage ont ainsi fermé et je pense particulièrement à celui rue de Monceau.

Enfin, derrière ces salons de massage, il y a des bailleurs qui louent ces commerces en sachant bien que ce sont des établissements qui accueillent potentiellement de la prostitution. Je pense qu'il faut aussi mener une action dans ce sens-là. Vous le savez, Madame le Maire défend les propriétaires au sein du Conseil de Paris, mais il faut aussi dire qu'il y a des abus et certains propriétaires louent plusieurs fonds de commerce pour des salons de massage. C'est aussi un sujet.

Mme LÉCUYER

En tout cas, dans le 8^e arrondissement, il y a des salons de massage pour lesquels il y a une suspicion de prostitution. Un certain nombre de riverains s'agacent parce qu'ils ont le sentiment de ne pas être entendus.

M. BALADI

Envoyez-nous des preuves.

Mme LÉCUYER

Des tas de courrier ont été faits. Les riverains constatent tous les jours de la prostitution en bas de chez eux. Je vais vous envoyer des courriers de riverains qui ont même fait des pétitions, etc.

Le vœu 08 2025 05 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

17°/Q08 2025 02

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour communiquer de façon transparente sur le projet d'aménagement de la parcelle en friche des 25-27 rue de Constantinople

Mme d'HAUTESERRE

Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter.

Mme LÉCUYER

Ma question est simple, pouvez-vous, s'il vous plaît, nous communiquer et vous engager de façon transparente sur le projet d'aménagement de la parcelle en friche des 25-27 rue de Constantinople. Plus précisément, pourriez-vous :

- o nous informer sur le niveau des pollutions présentes sur la parcelle?
- o nous présenter les différentes options d'aménagement possibles, compte tenu de ce niveau de pollution?
- o nous présenter les différentes options actuellement à l'étude par la Mairie de Paris?
- o nous expliciter les besoins du 8^e arrondissement en termes d'établissements pour personnes âgées, compte tenu des équipements de santé déjà prévus dans le quartier de l'Europe?
- o vous engager à minima à créer un espace vert provisoire le temps de la conception du projet d'un établissement pour personnes âgées, si cette option était finalement retenue, afin de pallier provisoirement la carence en espaces verts du secteur?

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, lors de chaque Conseil d'arrondissement, vous déposez toujours les mêmes questions. Je vais malgré tout vous répondre sur ce dossier.

Les réponses sont assez limpides, et tout a déjà été dit et écrit sur le sujet, en parfaite transparence.

Dans le cadre de la procédure d'instruction du permis de construire, l'Agence régionale de santé (ARS) a sollicité une nouvelle campagne de mesures qui a été faite par Elogie-Siemp, alors que trois précédentes campagnes avaient déjà été menées dans le cadre du suivi de la dépollution. Les campagnes ne faisaient pas apparaître de risque sanitaire aigu.

L'ARS est amenée à se prononcer sur tout projet d'équipement ciblant des populations à risques (enfants de moins de 6 ans), ce qui écarte une école, une crèche, un gymnase ou tout équipement médico-social fréquenté par cette tranche de la population.

La Ville aurait pu mener un projet 100 % logement social, voire créer un centre d'hébergement d'urgence. Nous avons argumenté que, par cohérence, il n'était pas concevable de loger des enfants sur la parcelle. De même, il n'est pas pertinent de créer de nouvelles surfaces de bureaux dans le secteur, ce qu'aurait pu faire la Ville de Paris en recherche de finances.

La seule option actuellement en instruction est celle de la création d'un établissement pour personnes âgées dépendantes, avec des surfaces en rez-de-chaussée à vocation médicale ou socio-médicale (CPTS, Centre médico-psychologique, etc.).

Le 8^e arrondissement ne dispose pas d'EHPAD, mais simplement une résidence senior pour personnes âgées autonomes. Les EHPAD les plus proches sont rue Blanche dans le 9^e ou rue Médéric dans le 17^e. Je note que vous considérez que nos aînés n'ont pas le droit de vieillir dans l'arrondissement dans lequel ils ont, pour beaucoup, vécu toute leur vie. Je suis certaines qu'ils apprécieront.

Comme dit et redit, il n'est pas responsable de créer un espace vert, forcément fréquenté par les enfants, sur un terrain pour lequel l'ARS a donné un avis défavorable pour la création d'un équipement pour enfants. Il faudrait pour cela respecter les préconisations d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée à la gestion de terres potentiellement polluées, ce qui n'est pas viable économiquement compte tenu du lancement dans les prochains mois de la construction d'un EHPAD. L'établissement comportera nécessairement un espace vert, mais non ouvert au public.

Vous promettez aux habitants des mesures qui ne sont pas réalistes par calcul opportuniste, mais c'est votre choix. Quand on est en responsabilité, il faut avoir l'honnêteté de dire aux habitants ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas.

Des riverains qui nous ont interrogés comprennent parfaitement les enjeux.

D'ailleurs, quand on les questionne sur la pertinence d'avoir des dizaines d'enfants qui jouent en cœur d'îlot toute la journée sous leurs fenêtres, en réalité, peu soutiennent la création d'un tel espace vert.

Puisqu'il s'agit d'une question orale, il n'y a pas de vote.

Mme LÉCUYER

Dans ma question, je vous demandais le niveau des pollutions présentes. Puisque l'ARS a rendu un avis négatif, pourrions-nous voir ce document ?

Mme d'HAUTESERRE

Nous demanderons s'il est communicable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée. Nous nous retrouverons le 20 mai à 19h pour le prochain conseil.

D'ici là, ne manquez pas l'exposition consacrée à Marcel Pagnol jusqu'au 1^{er} avril. Elle est très appréciée, nous accueillons de nombreux visiteurs.

Je me permets en outre de rappeler le rendez-vous de ce jeudi 27 mars à 19 h pour une soirée de soutien à la Liberté d'expression et à Boualem Sansal, le jour même où devrait être rendu le verdict de sa parodie de procès.

Je vous remercie, je vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h10.

Jeanne d'HAUTESERRE

